
Plan d'actions – Programme Interreg IIIa

Juin 2007

Le Mouron nain – *Anagallis minima* (L.) E.H.L.Krause



Classe : **Dicotylédones**

Ordre : **Scrophulariales**

Famille : **Primulaceae**

1. Informations générales sur l'espèce

1.1. Statut de l'espèce

| | France | Suisse |
|--|--------------------------------|---|
| Statut réglementaire • Protection nationale | Non | Non |
| Statut scientifique • Mondial (UICN) • Liste européenne • Liste nationale • Liste régionale • Liste départementale/ cantonale | - - - - Vulnérable | - - En danger d'extinction En danger d'extinction En danger critique d'extinction |
| Autres statuts • Convention de Berne • Directive Habitat • Réseau Emerald | | - - - |

1.2. Répartition géographique

Espèce européenne subocéanique-subméditerranéenne répartie en Europe centrale jusqu'en Fennoscandie (60°N). Au sud elle atteint les Pyrénées, l'Italie centrale et le nord des Balkans. A l'est elle va jusqu'au Lac Baïkal.

1.3. Habitats/Phytosociologie

A. minima croît sur des sols frais à humides, parfois à peine inondés en hiver, plus ou moins riches en nutriments, pauvres en calcaire, peu humifères, limono-argileux plus ou moins sablonneux (p. ex. loess). Isolé ou par groupes clairsemés, il occupe des sillons, des bassières ou des fossés dénudés et temporairement mouillés dans des champs marneux ou des chaumes ainsi que le long de chemins agricoles sur des terrasses ou dans des dépressions et près de lisières forestières. Il colonise en outre des zones à végétation rase et ouverte dans des prairies humides, des étangs, des pistes bourbeuses (au bord des ornières) et plus rarement des boues de gravières.

Pionnier, il est sensible à la concurrence et souvent fugace. Il est distribué dans les étages collinéen et montagnard.

L'espèce est typique des associations ouvertes et fugaces d'annuelles des champs de chaumes de fin d'été: elle est caractéristique du *Centunculo-Anthocerotetum*. Elle est en outre répandue dans diverses associations pionnières du *Nanocyperion*, comme par exemple le *Cyperetum flavescens* des pistes marécageuses.

1.4. Ecologie

Le mouron nain est un thérophyte mésothermophile.

Les fleurs s'ouvrent à peine et l'espèce pratique l'auto-pollinisation. Les graines sont disséminées par le vent. La plupart des plantes fructifient rapidement dès que les conditions s'y prêtent: soit dès juin-juillet dans les ornières et dès août-septembre dans les chaumes.

Suivant les précipitations il est absent (étés secs) ou massivement présent (étés humides).

Comme de plus il passe inaperçu, un inventaire représentatif est une gageure: il y faudrait plusieurs saisons de recensement. L'espèce a immigré avec l'homme (archéophyte).

Comme beaucoup d'espèces des jonchaies naines, elle a la faculté de coloniser rapidement tout nouveau biotope libre. Cela tient à une production massive de graines et à la facilité de leur dissémination par le vent ou par des oiseaux aquatiques (fruits ou graines enrobées de boue et collées aux pattes). La culture en jardin botanique est possible.

2. Historique et situation actuelle de l'espèce

2.1. Evolution des populations

En France

D'après l'inventaire national du patrimoine naturel (données partielles), l'espèce n'aurait plus été observée, au cours des 10 dernières années, que dans un département de l'ouest du pays !

En Suisse

Autrefois largement répandu à basse altitude, dans les régions de loess et de marais, le Mouron nain a fortement régressé (90% des effectifs), notamment ces deux dernières décennies.

Dans le bassin genevois

Dans la partie haut-savoiarde du bassin genevois, il ne reste que deux sites, à Massongy et Messery, d'actualité incertaine, le second étant même douteux.

A Genève, un seul site est connu, avec une population très limitée, dans les Bois de Jussy.

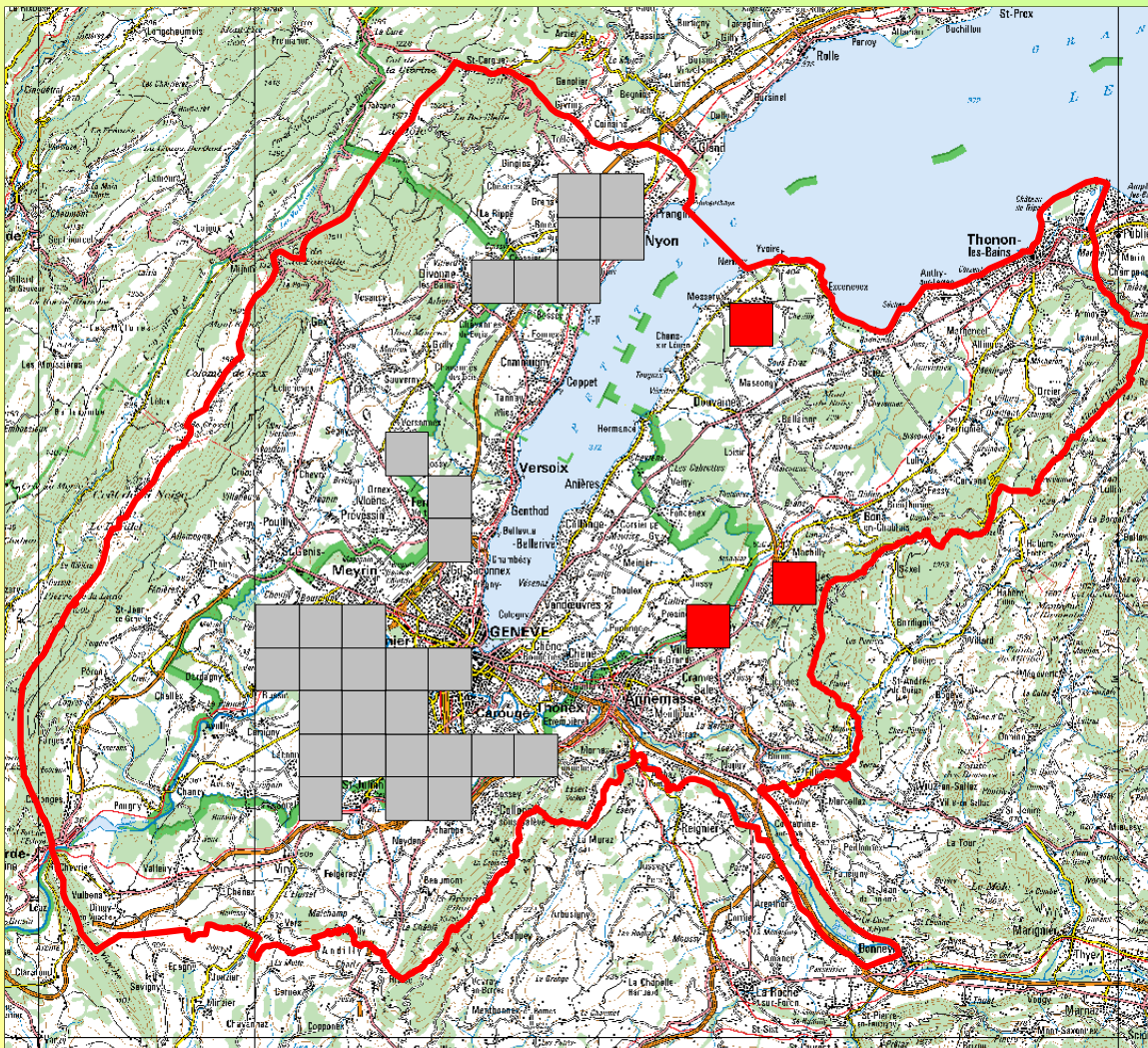


Figure 2 : Répartition d'*Anagallis minima* dans le bassin genevois (rouge : espèce présente / gris : espèce disparue avant 1977)

2.1. Evolution des populations (suite)

2.1. Responsabilité de la région pour la conservation de l'espèce

La responsabilité de la région est forte pour le département de la Haute-Savoie, où les stations sont rares et dispersées, le Genevois semblant réunir plusieurs des conditions favorables.

La responsabilité est forte pour la Suisse et très forte pour tout l'ouest lémanique avec la seule station connue.

2.3. Evaluation du niveau des connaissances actuelles dans le bassin genevois

Tableau 1 : Etat des connaissances sur *Anagallis minima*

| | | | |
|----------|---------------------------|---------|-------------------------|
| Ecologie | Evolution des populations | Menaces | Mesures de conservation |
|----------|---------------------------|---------|-------------------------|

■ Bonne ■ Moyenne ■ Mauvaise ■ Nulle

2.4. Statuts des stations

Les sites ne bénéficient d'aucune mesure de protection. En Haute-Savoie, ils ont fait l'objet d'un inventaire en 1999, forcément partiel, sur la base des stations anciennement connues et des sites potentiels identifiés.

La station genevoise fait l'objet d'une mesure de protection dans le cadre des règlements sur la compensation écologique en agriculture. Cette protection n'est pas garantie à long terme.

2.5. Menaces

- Labour trop précoce des champs de chaumes
- Fumure massive, herbicide
- Conversion des céréales à paille au maïs et au soja
- Nivellement des terres cultivées
- Abandon des pistes marécageuses ou leur remplacement par des chemins gravillonnés ou asphaltés
- Nouvelles techniques culturales (semis denses, charrue réversible)
- Rareté et isolement des populations

3. Autres espèces d'intérêt présentes dans le même habitat

Sur certains sites concernés par *A. minima*, il existe de nombreuses espèces végétales ou animales et des habitats présentant un fort intérêt écologique. Leurs exigences peuvent être compatibles ou contradictoires avec celle de *A. minima*. Il est donc nécessaire de bien les prendre en compte lors de la gestion des sites. C'est théoriquement le cas, au moins sur les sites haut-savoyards bénéficiant de plan de gestion.

Les mesures prises pour favoriser *A. minima* sont favorables aux espèces du *Nanocyperion*, notamment *Gnaphalium uliginosum*, *Hypericum humifusum*, *Lythrum hyssopifolium*, *Centaurium pulchellum*, *Peplis portula* et à d'autres messicoles des milieux humides... Dans les champs cultivés, ces mesures ne nuisent pas aux autres espèces.

4. Objectifs du plan d'action

- Compléter les données sur la situation de l'espèce dans la région genevoise
- Mettre en place une surveillance des populations et des habitats
- Préserver les sites
- Pratiquer une gestion du milieu propice à *A. minima*
- Mettre en place un réseau de sous-populations interconnectées
- Restaurer les populations de *A. minima* dans leur état le plus favorable

5. Actions proposées

5.1. Actions pour l'ensemble du territoire

| Objectifs | Actions | Pays | Faisabilité | Echéances | Indicateur de réussite | Coordinateur | Partenaires | Budget | Priorité |
|---|--|---------|-------------|-----------|------------------------------------|--------------|------------------------------|--------|----------|
| Compléter les données sur la situation de l'espèce dans la région genevoise | Attirer l'attention des naturalistes et des agriculteurs sur cette espèce lors de leurs prospections | F et CH | | | Quantité d'observations rapportées | CJB, ASTERS | | | 2 |
| Mettre en place un réseau de sous-populations interconnectées | Création de milieux favorables à <i>A. minima</i> , voire réintroduction ou introduction | F et CH | | | Nombre de stations créées | DNP, ASTERS | Propriétaires et exploitants | | 1 |

5.2. Actions pour l'ensemble des stations connues

| Objectifs | Actions | Pays | Faisabilité | Echéances | Indicateur de réussite | Coordinateur | Partenaires | Budget | Priorité |
|---|--|---------|--|-----------|---|--------------|-------------|--------|----------|
| Compléter les données sur la situation de l'espèce dans la région genevoise | Vérification de l'actualité et évaluation de l'état de conservation des populations existantes | F et CH | Moyen | | Pourcentage de populations décrites | CJB, ASTERS | | | 1 |
| | Vérification des stations anciennes de l'espèce (présence/absence de la population et état de l'habitat vis-à-vis des exigences de l'espèce) | F et CH | Variable / qualité des données accessibles | | Pourcentage des stations retrouvées et décrites | CJB, ASTERS | | | 3 |
| Préserver les sites | Clarification du statut actuel des sites (protection, propriété et gestion) et identification de la méthode de gestion adéquate | F et CH | Facile | | Méthode identifiée | DNP, ASTERS | | | 1 |
| | Mise en œuvre de la méthode retenue dans l'étude préalable (acquisition, convention) | F et CH | Variable | | Gestion effective des sites | DNP, ASTERS | | | 1 |

5.2. Actions pour l'ensemble des stations connues (suite)

| Objectifs | Actions | Pays | Faisabilité | Echéances | Indicateur de réussite | Coordinateur | Partenaires | Budget | Priorité |
|--|--|---------|-------------|-----------|---|--------------|------------------------------|--------|----------|
| Gérer les habitats | Pratiquer une gestion du milieu favorable à <i>A. minima</i> | F et CH | Variable | | Pourcentage de sites intégrant l'espèce dans leur gestion | ASTERS, DNP | Propriétaires et exploitants | | 1 |
| Mettre en place une surveillance des populations et des habitats | Surveillance des populations | F et CH | Forte | | Pourcentage de suivi mis en place | ASTERS, DNP | CJB | | 2 |
| | Surveillance des habitats | F et CH | Forte | | Pourcentage de suivi mis en place | ASTERS, DNP | | | 2 |
| Restaurer la population de <i>A. minima</i> | Prélèvements en milieu naturel | F et CH | Variable | | Mise en place de la mesure | ASTERS, DNP | CJB | | 1 |
| | Conservation ex situ | F et CH | Forte | | Mise en place de la mesure | CJB | | | 1 |
| | Multiplication ex situ | F et CH | Forte | | Mise en place de la mesure | CJB | | | 1 |
| | Renforcement de populations sur les sites | F et CH | Variable | | Mise en place de la mesure | ASTERS, DNP | CJB | | 1 |
| | Réintroduction | F et CH | Variable | | Mise en place de la mesure | DNP, ASTERS | CJB | | 1 |

5.3. Identification des stations prises en compte dans le plan d'action

| Informations générales sur les stations | | | | | |
|---|-------------------|--------------------------|--|----------------------|---|
| Nom des sites | Commune concernée | Statut | Menaces/Contraintes | Actions en cours | Actions dans le plan |
| N des Grandes Conches | Massongy | ZNIEFF II ⁽²⁾ | Pratiques agricoles défavorables | Néant | Oui |
| Bois Conti, Marais de Rafour | Messery | ZNIEFF ⁽¹⁾ | Validité de la donnée remise en cause suite à l'inventaire de 1999 | Néant | Non, sans certitude quant à la validité |
| La Forêt | Jussy | SCE ⁽³⁾ | Abandon du labour | Fiche d'intervention | Oui |

(1) ZNIEFF (F) : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

(2) ZNIEFF II (F) : ZNIEFF de type II = ensemble naturel dont les équilibres doivent être préservés

(3) (3) SCE : surface de compensation écologique selon le règlement cantonal de la loi M5 30

5.4. Actions propres à chaque site

| Site | Actions | Faisabilité | Echéances | Indicateur de réussite | Coordinateur | Partenaires | Budget | Priorité |
|-----------------------|---|-------------|-----------|-----------------------------|--------------|--------------|--------|----------|
| N des Grandes Conches | Animation auprès du propriétaire/gestionnaire de la station | Incertaine | 2010 | Prise en compte de l'espèce | ASTERS | SYMASOL | | 1 |
| | Rédiger une notice de gestion intégrant l'espèce | Forte | 2010 | Prise en compte de l'espèce | ASTERS | | | 1 |
| La Forêt | Pérenniser la protection | Faible | 2010 ? | Statut de protection | DNP | DAGE | | 1 |
| | Intégration dans la notice de gestion en cours | Forte | 2008 | Plan de gestion rédigé | DNP | ECOTEC, CJBG | | 1 |
| | Poursuite de la gestion avec le gestionnaire de la station | Forte | 2008-2010 | Poursuite de la gestion | DNP | CJBG | | 1 |

Photos du ou des sites



Fig. 1 et 2 : site de la Forêt avant et après la mise en place d'une mesure de compensation écologique destinée à favoriser la population d'*Anagallis minima* (en 2006 et au printemps 2007)

6. Méthode de suivi

Méthode retenue : relevé de végétation sur l'ensemble de la station, dénombrement des *Anagallis*

Méthodologie : parcours et dénombrement visuel, les plants découverts sont géoréférencés, période idéale fin mai.

Personnel : 1 personne

Périodicité : chaque année tant que les populations restent petites et menacées. Tous les 5 ans ensuite (adapter selon les conditions météorologiques)

Commentaire : espèce de taille très réduite, recensement minutieux nécessaire.

7. Collaborateurs, Bibliographie, Photos

Collaborateurs

Bernard Bal, Alexia Garnier, Denis Jordan, Catherine Lambelet, Christian Schneider, Claudia Steinacker

Bibliographie

ANON., 2004. Aktionsplan Kleinling (*Anagallis minima* (L.) E. H. L. Krause). Amt Landschaft Naturschutz, Zürich.

LAMBELET & al., 2006 – Inventaire des plantes vasculaires du canton de Genève avec Liste Rouge. Conservatoire et Jardin Botaniques de Genève. 140p.

KÄSERMANN D. & MOSER D., 1999 – Fiches pratiques pour la conservation – Plantes à fleurs et fougères. OFEFP. 344p.

MOSER D. *et al.*, 2002 - Liste rouge des espèces menacées de Suisse: Fougères et plantes à fleurs. OFEFP/OCFM, Berne. 123p.

STEINACKER, C. (2006). *Anagallis minima*. Plan d'action. Fiche de mesure. DNP, Genève.

Crédit photographique

Claudia Steinacker